

Certificate of Advanced Studies (CAS)

CAS AcPP

Accompagnement de la
pratique professionnelle

Présentation détaillée de la formation et des
modalités d'évaluation certificative

Table des matières

1. Introduction	3
2. Objectifs et public cible	4
3. Dispositif de la formation	4
4. Descriptif des modules et compétences visées	5
5. Validation des modules	7
6. Modalités d'évaluation certificative	7
7. Conditions d'admission	7
8. Coût et lieu de la formation	7

1. Introduction

Le travail est au cœur de l'identité humaine. Il permet idéalement non seulement la subsistance mais offre également des possibilités de croissance personnelle et de connexion aux autres. Dans un contexte global marqué par l'incertitude, les changements rapides et permanents, la pratique professionnelle de nombreux secteurs est confrontée, de manière directe ou indirecte, à des défis croissants, voire à une dégradation de l'expérience de travail¹. On peut penser notamment à l'intégration des évolutions technologiques rapides, à l'adaptation aux nouvelles formes de travail, ainsi qu'aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels.

Le monde enseignant est particulièrement concerné par le phénomène de la complexification des pratiques professionnelles, notamment par le fait qu'il est nécessaire d'y assumer davantage de tâches éducatives. Ces tâches nécessitent des compétences de plus en plus spécifiques, ainsi que le développement du travail en équipe pédagogique. La transition études-emploi se présente aujourd'hui comme un moment critique de la vie professionnelle où le risque de départ prématuré de la profession est avéré. Afin de soutenir la consolidation de nombreuses compétences vues pendant les études, l'accompagnement des enseignant-e-s novices doit être mis en œuvre².

Les besoins et les bienfaits en accompagnement dépassent toutefois largement le monde de l'enseignement et celui de la transition études-emploi. Il peut s'agir de professionnel-le-s des secteurs de la santé ou du travail social souhaitant des espaces d'échanges avec des pair-e-s ou encore des professionnel-le-s d'autres secteurs souhaitant expérimenter une modalité de formation continue ancrée dans des préoccupations pratiques. Dans toute phase du parcours professionnel, les espaces de réflexivité accompagnée sont des moments privilégiés. Ils permettent notamment de faire face et de contribuer à résoudre différentes difficultés rencontrées au travail et d'assurer une amélioration continue des compétences professionnelles.

La formation menant au Certificat d'études avancées Accompagnement de la Pratique Professionnelle (CAS AcPP) de la HEP-BEJUNE vise à former des personnes à même d'accompagner des publics variés. Dans un contexte sociétal où les modalités d'accompagnement se sont démultipliées, cette notion est parfois décrite comme une « nébuleuse ». Afin d'éviter le risque de participer aux maux auxquels l'accompagnement est censé répondre (notamment l'injonction à la performance), cette formation postgrade met l'accent sur le développement d'une posture professionnelle spécifique et thématise les enjeux liés à la pratique de l'accompagnement³. Elle se focalise en particulier sur deux modalités d'accompagnement ; le mentorat pour l'accompagnement individuel (notamment des enseignant-e-s novices) et l'analyse des pratiques professionnelles pour l'accompagnement en collectif.

Ainsi, le CAS AcPP **est une formation courte donnant accès à de solides bases théoriques, méthodologiques et pratiques à l'accompagnement par le mentorat et l'analyse des pratiques professionnelles.** À l'aide de ces deux modalités, à la fin de la formation, les participant-e-s sont à même d'accompagner différents professionnel-le-s à prendre du recul sur le quotidien au travail, nourrir la pratique réflexive et soutenir le développement et l'autonomisation professionnelle des personnes accompagnées.

¹ Blustein, D. L. (2019). The importance of work in an age of uncertainty: the eroding work experience in America [L'importance du travail à l'ère de l'incertitude : l'expérience de travail dégradée en Amérique, Oxford University Press

² CIIP (2024, 18 juin). Le projet Calliope vise à donner de meilleurs outils et de nouvelles perspectives de carrière au corps enseignant du primaire (communiqué de presse).

³ Paul, M., & Allenbach, M. (2025). *Coaching ou accompagnement : quels enjeux ?* Éducation Permanente, 242(1), 31-41.

2. Objectifs et public cible

Objectifs généraux du CAS AcPP

- Acquérir les bases théoriques, méthodologiques et pratiques de l'accompagnement
- Développer une posture professionnelle spécifique à l'accompagnement
- Considérer les enjeux éthiques liés à l'accompagnement et agir en accord avec une déontologie professionnelle
- Accompagner des enseignant·e·s – ou autres professionnel·le·s – novices
- Animer des groupes d'analyse des pratiques professionnelles
- Adopter un rôle de mentor·e en entreprise/institution/établissement

Le CAS AcPP s'adresse aux :

- enseignant·e·s ou autres professionnel·le·s amenés à accompagner des enseignant·e·s, et notamment des enseignant·e·s novices ;
- professionnel·le·s de domaines voisins à l'enseignement (travail social, santé, éducation) souhaitant se former aux bases de l'accompagnement ;
- professionnel·le·s de l'accompagnement souhaitant acquérir les compétences pour l'animation de groupes d'analyse des pratiques professionnelles ou l'accompagnement par le mentorat ;
- formateurs ou formatrices HEP accompagnant ou souhaitant accompagner des étudiant·e·s ou de jeunes professionnel·le·s ;
- autres professionnel·le·s ayant un projet dans l'accompagnement.

3. Dispositif de la formation

Le CAS AcPP se déroule sur trois semestres, soit un an et demi. La volée 2026-2027 débute en février 2026 et se termine en juillet 2027.

La formation permet d'obtenir **12 crédits ECTS**, soit 300 à 360 heures de travail, répartis en **quatre modules de formation** :

- deux modules théoriques comprenant environ 12 jours de formation ;
- un module pratique alternant « accompagner » (20 heures de pratique d'APP ou mentorat) et « être accompagné·e » (cinq heures de supervision individuelle + six demi-journées d'analyse des pratiques professionnelles – APP – en tant que supervisé·e/participant·e) ;
- un module d'intégration composé de deux jours de formation méthodologique et d'un suivi pour la rédaction d'un Travail de Fin de Formation.

Les cours ont lieu le mercredi après-midi et le samedi toute la journée (exceptionnellement le vendredi). La formation prévoit environ :

- 14 samedis de formation en 2026 ;
- six mercredis après-midi d'APP accompagnées entre septembre 2026 et juin 2027.

Font également partie de la formation :

- 20 heures de pratique de l'accompagnement ;
- cinq heures de supervision individuelle (en tant que personne supervisée).

4. Descriptif des modules et compétences visées

	ECTS	Titre	Dispositif – Descriptif	Compétences développées
Module 1	3	Accompagnement des transitions professionnelles et mentorat	<p>Le module 1, dans un premier temps, vise à poser les bases théoriques, méthodologiques et pratiques de l'accompagnement individuel (cadre, posture, compétences relationnelles, déontologie).</p> <p>Il s'agit, dans un deuxième temps, de développer une bonne compréhension des enjeux liés à l'accompagnement des transitions professionnelles, en particulier celle de l'entrée dans un premier emploi.</p> <p>Puis, un focus est mis sur l'accompagnement des enseignant-e-s novices par le mentorat. Le mentorat étant ici compris comme une modalité d'accompagnement orientée sur le développement d'un potentiel (du-de la mentoré-e) par le partage d'une expertise (du-de la mentor-e).¹</p>	<p>À la fin du module, les participant-e-s sont en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir et mobiliser les spécificités (théoriques, méthodologiques, pratiques) de l'accompagnement par le mentorat ; • agir avec éthique ; mener des entretiens d'accompagnement individuel en posant un cadre sécurisant et respectueux des besoins du-de la mentoré-e ; • identifier et discerner au mieux les possibles et les limites de son travail en tant qu'accompagnant-e.
Module 2	3	Accompagnement en collectif et animation d'APP	<p>Le module 2 vise d'une part à identifier les enjeux de l'accompagnement collectif (par ex. dynamique des groupes, influence sociale).</p> <p>D'autre part, il a pour objectif l'acquisition des bases d'une posture professionnelle nécessaire à l'animation de groupes d'APP.</p>	<p>À la fin du module, les participant-e-s sont en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier les risques et opportunités de l'accompagnement de groupes ; • saisir les enjeux d'un accompagnement professionnel et d'une posture éthique ; • animer des groupes d'analyse des pratiques professionnelles en appliquant de manière adéquate des référentiels théoriques et pratiques ; • utiliser des instruments et des outils d'accompagnement issus de ces approches.

¹ Lecoq, J., Mathelart, C., & Tinebra, A. (2020). *Adopter le mentorat : Développer des compétences utiles à l'insertion socioprofessionnelle*. Presses universitaires de Louvain.

Module 3a	2	Pratique de l'accompagnement	Le module 3a est dédié à la mise en pratique d'une ou des deux modalités d'accompagnement, à savoir l'animation d'un groupe d'APP et/ou l'accompagnement individuel par le mentorat. Les modalités seront définies en fonction du profil et des intérêts de chaque participant-e.	À la fin du module, les participant-e-s sont en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> • développer des habiletés en accompagnement individuel et collectif ; • intégrer les apports théoriques à la pratique de l'accompagnement.
Module 3b	2	APP et Supervision	Le module 3b permet une intégration de la pratique acquise dans le module 3a dans des groupes d'APP ainsi qu'en séance de supervision individuelle – en tant que personne supervisée.	À la fin du module, les participant-e-s sont en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> • adopter une posture et une pratique réflexive ; en intégrant une démarche de réflexion continue sur son propre fonctionnement, ses actions et ses décisions ; • saisir les processus en jeux – et les vivre de l'intérieur – dans la participation à un groupe d'APP ; • identifier les processus individuels et de groupe présents dans ses propres suivis et en rendre compte dans les séances de supervision individuelle.
Module 4	2	Travail de Fin de Formation	Le module 4 formalise le chemin réflexif par l'approfondissement d'une thématique et la rédaction d'un Travail de Fin de Formation. Une préparation et un soutien méthodologique permettent la mise en œuvre d'un mini travail de recherche.	À la fin du module, les participant-e-s sont en mesure de : <ul style="list-style-type: none"> • délimiter un sujet et formuler une problématique ; • choisir et appliquer une méthode ; • rédiger un travail de type académique tant d'un point de vue du contenu que de la forme.

5. Validation des modules

L'obtention des crédits ECTS de chaque module se fait par la présence et par la réussite des évaluations. Une présence d'au minimum 80% à chaque module est requise. Demeurent réservées les absences pour justes motifs formellement attestées. Chaque module fait l'objet d'une évaluation. Celle-ci doit être validée pour acquérir les crédits ECTS du module. Des équivalences peuvent être demandées avant le début de la formation, en fournissant des certificats/attestations de formation jugés équivalents. Les éventuelles équivalences octroyées concernent les modules théoriques uniquement (M1, M2) et à hauteur de 30% maximum par module concerné.

Les règlements précisent le cadre institutionnel :

- Règlement de la filière de formation continue et postgrade (RFCP) ;
- Directives du CAS Accompagnement de la pratique professionnelle (CAS AcPP).

6. Modalités d'évaluation certificative

Les 12 crédits sont acquis si tous les modules, dont le travail de fin de formation (M4), sont validés.

7. Conditions d'admission

Sont admissibles, les personnes candidates :

- titulaires d'un titre d'enseignement reconnu par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ou d'un Bachelor d'une haute école suisse ou d'un titre jugé équivalent, obtenu dans un domaine voisin, en particulier en sciences de l'éducation, en pédagogie curative clinique et éducation spécialisée, en pédagogie spécialisée, en psychologie, en logopédie, en psychomotricité, en santé ou en travail social ou les titulaires d'un Bachelor d'une haute école suisse ou d'un titre jugé équivalent ;
- au bénéfice d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans après l'obtention du Bachelor ;
- qui n'ont pas été en situation d'échec définitif dans la formation visée ;
- qui n'ont pas été exclues d'une haute école pour des motifs disciplinaires.

8. Coût et lieu de la formation

La totalité de la formation coûte :

- CHF 5'600.- pour les participant·e·s de l'espace BEJUNE (domicile et/ou employeur) ;
- CHF 6'650.- pour les participant·e·s hors de l'espace BEJUNE.

Le paiement peut être échelonné sur demande. La totalité du coût de la formation est due avant le début de la formation (RFCP, art.16, al. 3). Les frais d'inscription, de repas et de déplacement des étudiant·e·s ne sont pas pris en charge.

Les cours de la formation ont lieu à la HEP-BEJUNE, sur le site de Bienne, ainsi que ponctuellement en ligne.